

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 141144201468

### Nationalité Française

BS Nom : BANARÉ

Prénom(s): STÉPHANE, GEORGES

Sexe : M Né(e) le : 15.07.1984

a : SAINT-MANDÉ

taille : 165m

**Signature  
du titulaire :**

1411442014682STEPHANE<<GE0R8407155M3

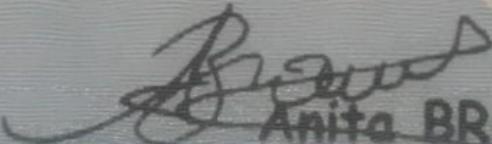
Adresse : 37. RUE SAINT VINCENT  
LE PALLET (44)

Carte valable jusqu'au : 11.11.2029

délivrée le : 12.11.2014

par : PRÉFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Signature de l'autorité :

  
Anita BRAUD

# Crédit Mutuel

## RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

### Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	36193	00011333301	34	EUR

Domiciliation  
**CCM NANTES ROYALE**

### Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1027	8361	9300	0113 3330 134

BIC (Bank Identifier Code)  
**CMCIFR2A**

**Domiciliation**  
CCM NANTES ROYALE  
9 PLACE ROYALE  
44000 NANTES  
02 51 88 67 81

**Titulaire du compte (Account Owner)**  
M STEPHANE BANARE  
11 B RUE SAINT VINCENT  
44330 LE PALLET

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018**  
**VALANT AVIS D'IMPÔT**  
**IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017**

Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

M BANARE STEPHANE  
5B RUE DU COTEAU  
44330 LE PALLET

44010

— Vos références —

**Pour accéder à votre espace particulier**

Numéro fiscal (C) : 18 61 603 726 066

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration  
Revenu fiscal de référence : 14 602

Référence de l'avis : 18 44 A513820 80

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :  
5B RUE DU COTEAU  
44330 LE PALLET

Numéro FIP : 440 88 74 8986348789 3 A  
Numéro de rôle : 016 A  
Date d'établissement : 24/07/2018

— Votre situation —

**MONTANT DE VOTRE IMPÔT**

0 €

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

— Vos démarches —

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

⇒ **Par téléphone** :  
- Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368\*  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.  
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :  
TRESORERIE LE LOROUX BOTTEREAU  
15 RUE DE LA LIOTTERIE - BP 28 44430 LE LOROUX BOTTEREAU  
Tél : 02 40 33 80 56
- Sur le montant de votre impôt :  
SERVICE IMPÔTS PARTICULIERS NANTES EST - S.A.I.D. DOULON-ST JACQUES-VALLET  
2 RUE DU GENERAL MARGUERITTE - CS 39218 44092 NANTES CEDEX 1  
Tél : 02 53 55 16 25

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 02/11/2018

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS Majeurs CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUELLES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C									1.0

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

<b>Détail des revenus</b>									<b>Total</b>
Salaires.....						Déclar. 1			
Autres revenus salariaux.....						16174			
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....						50			
Déduction 10% ou frais réels.....						16224			
Salaires, pensions, rentes nets.....						- 1622			
						14602			14602
<b>Revenu brut global.....</b>									<b>14602</b>
CSG déductible.....									- 0
<b>Revenu imposable.....</b>									<b>14602</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>									
Décote.....									- 671
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections.....</b>									<b>0</b>
Montant net de votre imposition.....									0
<b>IMPOT NET</b>									
Total de l'impôt sur le revenu net.....									0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.									
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>									
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....									14602
<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE EN 2019</b>									
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 03/07/2018									
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable									
Taux pour le foyer						0,00%			